



RSM France
Bureau de Laval
24 Place d'Avesnières
BP 30423
53004 Laval
T 02 43 02 90 00
www.rsmfrance.fr

EURL A.T.V.(ASSISTANCE TELE VIDEO)

Rue de Berlin
53000 LAVAL
SIRET 47897504800016

ETATS FINANCIERS ANNUELS
du 01/05/2023 au 30/04/2024

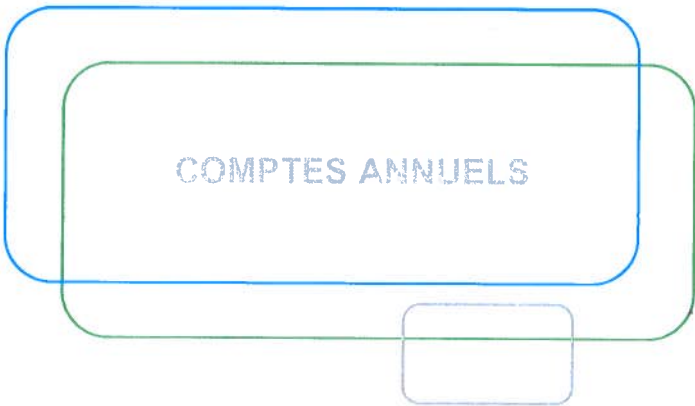
Copie certifiée conforme

SAF de commissaires aux comptes et d'experts comptables inscrits à Paris

Siège social : 26 rue Garibaldi 75003 Paris - Capital de 100 000 € - RCS Paris 630 700 891 - Code NAF 9920Z - TVA FR5430076681

RSM France est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM.
Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, d'expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte.

Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.



COMPTES ANNUELS

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/04/2024 12 mois	Net 30/04/2023 12 mois
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	24 011	23 400	611	
Fonds commercial (1)	126 960		126 960	126 960
Autres immobilisations incorporelles	15 891	15 891		417
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	10 917	10 856	61	220
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 623	9 352	8 271	5 847
Autres immobilisations corporelles	243 503	199 624	43 879	27 341
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1		1	1 801
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 419		6 419	6 018
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	445 325	259 123	186 202	168 604
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	33 560		33 560	60 679
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	72 416	318	72 097	164 207
Autres créances	12 233		12 233	9 726
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	54 176		54 176	54 168
Disponibilités	120 801		120 801	55 965
Charges constatées d'avance (3)	5 521		5 521	4 892
TOTAL ACTIF CIRCULANT	298 707	318	298 388	349 637
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	744 031	259 441	484 590	518 241
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/04/2024 12 mois	30/04/2023 12 mois
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 000	4 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	400	400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	251 428	238 247
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-7 751	22 181
Subventions d'investissement	3 730	1 378
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	251 806	266 205
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	48 699	42 312
Emprunts et dettes financières diverses (3)	289	257
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 734	75 307
Dettes fiscales et sociales	132 886	133 768
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	177	391
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	232 784	252 035
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	484 590	518 241
(1) Dont à plus d'un an (a)	26 667	24 304
(1) Dont à moins d'un an (a)	206 117	227 731
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

A.T.V. (ASSISTANCE TELE VIDEO)

Société À Responsabilité Limitée au capital de 4 000 €

Siège social : Rue de Berlin - Parc d'activité les Bozées

53000 LAVAL

478 975 048 RCS LAVAL

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 6 SEPTEMBRE 2024

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 30 avril 2024, s'élevant à -7 751,27 €, de la manière suivante :

- Une perte de	-7 751,27 €
- Imputée au compte « autres réserves »	-7 751,27 €
- Prélevé sur le compte « autres réserves »	9 000,00 €
- A titre de dividendes à l'associé unique	9 000,00 €

Soit 22,5 € par part,

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 avril 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à la totalité du dividende distribué.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2024.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

NP

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il a été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois derniers exercices, à savoir :

EXERCICE	DIVIDENDES	MONTANT ELIGIBLE A LA REFACTION DE 40%
30.04.2023	9 000 €	9 000 €
30.04.2022	8 000 €	8 000 €
30.04.2021	25 000 €	25 000 €

Copie certifiée conforme par la gérance

UP



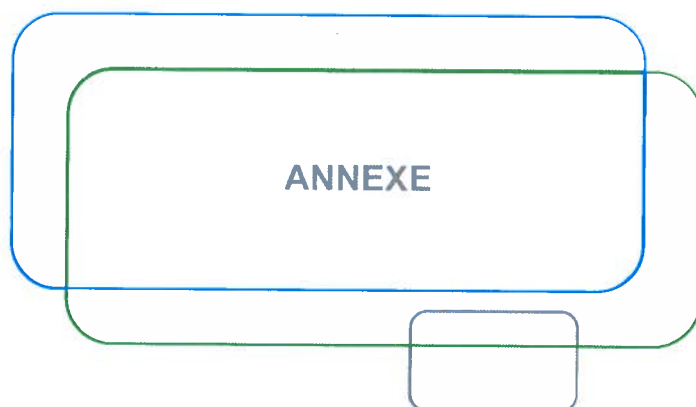
EURL A.T.V.(ASSISTANCE TELE VIDEO)

Rue de Berlin
53000 LAVAL
SIRET 47897504800016

**ETATS FINANCIERS ANNUELS
du 01/05/2023 au 30/04/2024**

Copie certifiée conforme





Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2024, dont le total est de 484 590 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 7 751 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/05/2023 au 30/04/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/04/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les frais accessoires) pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : de 1 à 3 ans
- * Aménagements des terrains : 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat et autres coûts directement attribuables au coût de revient des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,65 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 0,32 %
- Table de taux de mortalité : INSEE2024

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	126 960			126 960
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	39 609	710	417	39 902
Immobilisations incorporelles	166 569	710	417	166 862
- Terrains	10 917			10 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 189	5 434		17 623
- Installations générales, agencements aménagements divers	26 009	1 711		27 720
- Matériel de transport	163 930	28 975	16 216	176 688
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	39 095			39 095
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	252 139	36 120	16 216	272 043
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 801		1 800	1
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 018	401		6 419
Immobilisations financières	7 819	401	1 800	6 420
ACTIF IMMOBILISE	426 527	37 230	18 433	445 325

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	710	36 120	401	37 230
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	710	36 120	401	37 230
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	417			417
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		16 216	1 800	18 016
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	417	16 216	1 800	18 433

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/04/2024
Éléments achetés	126 959
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	126 960

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieur à sa valeur nette comptable.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	39 192	99		39 291
Immobilisations incorporelles	39 192	99		39 291
- Terrains	10 698	158		10 856
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 341	3 011		9 352
- Installations générales, agencements aménagements divers	22 293	899		23 192
- Matériel de transport	142 320	12 003	16 216	138 107
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 079	1 245		38 324
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	218 732	17 316	16 216	219 831
ACTIF IMMOBILISE	257 923	17 415	16 216	259 123

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 96 589 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 419		6 419
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	72 416	72 416	
Autres	12 233	12 233	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 521	5 521	
Total	96 589	90 170	6 419
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	586
Autres créances	3 605
Disponibilités	354
Total	4 545

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 4 000,00 euros décomposé en 400 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 232 784 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	48 699	22 032	26 667	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 734	50 734		
Dettes fiscales et sociales	132 886	132 886		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	466	466		
Produits constatés d'avance				
Total	232 784	206 117	26 667	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	26 706			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	20 404			
(**) Dont envers les associés	289			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 289 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	102
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 322
Dettes fiscales et sociales	90 333
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	107
Total	103 864

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	5 521
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	5 521

Autres informations



Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 91 061 euros

La société ATV dispose d'un capital sur son contrat IFC non cadre Swisslife au 30/04/2024 de 14 791 €.

L'engagement IFC au 30/04/2024 est donc estimé à 76 270 €

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2013-R.02 du 7 novembre 2013.

